

devraient pouvoir passer un certain temps dans leur circonscription.

Je ne tiens pas à trop m'étendre sur cette question, mais je l'estime très importante. A bien des égards, nous ne représentons pas vraiment nos commettants. Le gouvernement est sur le point de saisir la Chambre d'un bill sur les référendums. De nombreux députés estiment que nous devrions tenir des référendums dans bien des domaines. Si nous avons des référendums, nous n'avons pas besoin de Parlement. Le Parlement est un endroit où nous siégeons en tant que représentants de la population. Il est à espérer que si les députés ont de la matière grise, ils sont capables de prendre eux-mêmes des décisions. Si la population estime qu'ils ont pris de mauvaises décisions, elle leur donnera leur congé. Si elle estime qu'ils ont pris de bonnes décisions, peut-être les élira-t-elle de nouveau. Les députés devraient se rappeler qu'ils sont là pour représenter les gens qui les ont élus. Certains prétendent que nous devrions adopter le bill sur les référendums et tenir un référendum à propos de tout et de rien.

Il serait utile, je crois, à tous les députés que le sujet de la motion à l'étude soit renvoyé au comité. Celui-ci apporterait sûrement des modifications. Chacun des députés ici présents aurait vraisemblablement des propositions très valables à recommander à l'égard de ce bill. Lorsque nous l'aurons étudié pendant un certain temps et en aurons fait rapport à la Chambre, peut-être aurons-nous trouvé quelque solution qui contribuera à résoudre les problèmes qui ont grandi ici au cours des trois ou quatre dernières années et que traduit bien cette idée de recourir à une boule de cristal pour savoir quand déclencher les prochaines élections générales, si jamais il doit s'en tenir un jour.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, lorsque le député d'Eglinton (M. Parker) est intervenu il y a quelques instants, il a laissé entendre que de ce côté-ci de la Chambre nous étions peut-être remplis de présomption et que ce mal circulait d'un bout à l'autre de la Chambre comme des germes portés par le vent. Je puis lui dire qu'il n'y a pas que du vent de ce côté-ci, il nous arrive beaucoup de bouffées de fatuité de l'autre côté et il me semble que la présomption s'est propagée aussi bien à ce côté-là. Le député d'Eglinton a parlé d'oiseaux et de volée de plombs. Depuis son arrivée à la Chambre, il a prononcé son premier discours en moins de deux jours et se comporte comme un chien dans un jeu de quilles. Si les oiseaux attrapent des volées de plombs, il me paraît juste de dire que les chiens attrapent des volées de coups de bâton.

Vous vous réjouirez d'apprendre, monsieur l'Orateur, à l'instar de mon collègue, le député de Cochrane (M. Stewart), que 80 p. 100 des Canadiens semblent s'accorder à dire que des élections fédérales devraient se tenir tous les quatre ans. Quand on leur a demandé s'ils approuvaient ou désapprouvaient l'idée de rendre obligatoire la tenue d'élections fédérales tous les quatre ans à moins qu'une défaite du gouvernement à la Chambre des communes n'exige des élections prématurées, 80 p. 100 des Canadiens ont approuvé cette idée à l'échelle nationale.

Comme mon collègue, le député de Cochrane, et le député de Timiskaming (M. Peters), je crois que beaucoup de Canadiens s'entendent pour dire qu'il devrait y avoir des élections fédérales tous les quatre ans. En fait, il y a tout juste un mois,

Durée des législatures

un homme du nom de Harry Midgley a écrit ce qui suit dans le *Journal d'Edmonton*:

Les élections générales devraient obligatoirement être tenues à une date prescrite et il devrait être illégal de déclencher des élections avant cette date sauf, unique exception, quand le gouvernement est défait à la Chambre par un vote de défiance, auquel cas il serait tenu de déclencher des élections immédiatement.

En fait, même cette dernière disposition devrait être d'une application restreinte. La loi devrait stipuler l'obligation de dissoudre les Chambres et de tenir des élections générales chaque fois que le gouvernement est battu par un vote de défiance, à moins qu'une personne ou un parti soit en mesure de former un gouvernement qui aurait la confiance de la Chambre.

Le système actuel (qui n'est pas tellement ancien) donne au premier ministre le privilège presque exclusif de décider quand il y aura des élections générales et lui impose pour toute condition de ne pas dépasser la durée maximum d'une législature.

Selon moi, cela confère un pouvoir énorme à n'importe quel premier ministre provincial ou fédéral. Or, nos régimes parlementaires modernes leur en donnent déjà énormément. D'après certains, le fait que le parti au pouvoir puisse décider de la convocation des élections générales lui confère un avantage immérité sur les autres partis. Cela lui donne la possibilité de truquer les situations, en adoptant les lois ou en faisant des déclarations en temps voulu ou encore en s'occupant de questions qui lui donneront la faveur du public au moment des élections. Qu'y a-t-il à redire à cela? Pourquoi un gouvernement devrait-il appeler les gens aux urnes quand il sait qu'il va être battu? Cela n'a aucun sens. Nous donnerions ainsi tous les avantages à l'autre camp. Cela reviendrait à dire que chaque fois que nous voulons prendre une décision, nous en tant que gouvernement devrions dire non, ne faisons pas cela parce que nous ne voulons vraiment pas gouverner, nous voulons donner sa chance à l'autre parti. A mon avis, ce n'est pas une optique réaliste.

Si on fixait une date approximative pour les élections, on donnerait à chacun la possibilité de se préparer et de s'organiser en conséquence. Cela contribuerait à réduire les facteurs d'incertitude qui, en période électorale, ont tendance à désaxer le système démocratique. Je serais prêt à faire en sorte que notre système électoral serve véritablement les intérêts de la démocratie.

Un député a mentionné précédemment pourquoi nous devrions avoir des échéances précises. Il existe deux grandes raisons que j'aimerais exposer à ce moment-ci. L'une des raisons pour lesquelles je préconise une durée définie, c'est que cela permettrait aux simples députés, surtout aux ministériels, de participer davantage à la formulation des politiques.

● (1742)

Si la durée du mandat était définie, le projet d'une initiative gouvernementale n'entraînerait pas nécessairement la chute du gouvernement comme le veut la coutume dans le système actuel, bien qu'il faille tenir compte des circonstances. Ainsi, tout député ministériel n'aurait pas nécessairement à voter en faveur d'une mesure législative, bien que dans la plupart des cas, il aura eu l'occasion d'en discuter à la réunion de son groupe parlementaire, en comité et même avec d'autres groupes intéressés. Par conséquent, le simple député pourrait se faire entendre et il n'y aurait pas de vote libre. Le gouvernement se sentirait obligé de tenir compte davantage des vues du groupe parlementaire et de faire en sorte que ces vues apparaissent dans le projet s'il tient à en assurer l'adoption.